

Evry, le 4 septembre 2020

**Campagne
de BOURSES DE COLLEGE
2020 - 2021
(1 septembre - 15 octobre 2020)
Note aux familles**

Madame, Monsieur,

- 1 - Les bourses nationales sont des **aides financières à la scolarité**. Les bourses de collège sont attribuées pour une année scolaire, sous conditions de ressources.
- 2 - Si vous souhaitez que votre enfant bénéficie d'une bourse de collège, vous devez **retirer un dossier de « demande de bourse »** auprès du secrétariat du collège.
- 3 - **INFORMATIONS à consulter :**
 - ▶ **Pour estimer votre droit à la bourse :**
 - Simulateur : <http://www.education.gouv.fr/cid88/les-aides-financieres-au-college.html>
 - Tableau du barème : plafonds de ressources et montants des bourses
 - ▶ **Pour vous aider à remplir le dossier :**
 - Notice d'information
 - Tableau des pièces à joindre : à lire et à respecter obligatoirement.
- 4 - **Merci de déposer, au collège, le DOSSIER complet (photocopies lisibles) :**
 - imprimé de demande de bourse complété
 - avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019
 - imprimé de procuration rempli, signé par la famille et l'établissement, avec le tampon du collège
 - autres justificatifs, selon votre situation : voir le tableau des Pièces à Joindre.
- 5 -

**La date officielle de CLÔTURE de la campagne de bourse est fixée
nationalement au 15 octobre 2020.**
- 6 - Un **accusé de réception** vous sera remis par le collège, comme preuve du dépôt de votre demande. Vous devrez le conserver, car ce document pourra vous être demandé par la DSDEN de l'Essonne en cas de contestation.
- 7 - Les dossiers **hors délais** feront l'objet d'un courrier de rejet.

BOURSES DE COLLÈGES 2020 – 2021 : COLLEGES PRIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES A JOINDRE AU DOSSIER

I – Deux pièces à fournir OBLIGATOIREMENT

- 1 **Avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019** : C'est l'avis établi en 2020. Lisible et complet.
- 2 **Imprimé de procuration** rempli par la famille et par l'établissement.

II – En plus des 2 pièces, autres documents à fournir SELON VOTRE SITUATION

Votre situation particulière :	Pièces complémentaires à fournir:
En cas de modification de situation familiale du ou des demandeurs du 1 ^{er} janvier au 15 octobre 2020 : - séparation - décès	- Tout justificatif officiel attestant de la modification de situation familiale : acte de décès, jugement de divorce ou convention notariée précisant les modalités de garde de l'enfant, attestation de paiement CAF
Changement de résidence de l'enfant : Si l'enfant pour lequel vous demandez la bourse est à votre charge en 2020	- Justificatif du changement de résidence de l'enfant - Attestation de paiement de la CAF indiquant les personnes à votre charge
Concubinage ou PACS.	- Avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 de chacun des concubins (même si l'élève n'est pas un enfant commun)
Vous êtes divorcé ou séparé (résidence de l'élève exclusive ou alternée) et en ménage recomposé	- Avis d'imposition 2020 sur les revenus 2019 de chacun des membres du ménage recomposé : parent demandeur et/ou concubin/nouveau conjoint
Vous êtes un nouvel arrivant en France	- Justificatifs de revenus perçus dans le pays d'origine en 2019 ou - Justificatifs de revenus perçus en France en 2019 ou - Attestation de revenus de 2019 établie par un organisme agréé pour l'accueil de nouveaux arrivants - Justificatif du nombre d'enfants à charge
Enfant dont vous avez la tutelle ou dont vous êtes le représentant	- Décision de justice désignant le tuteur ou décision du conseil de famille - Attestation de paiement de la CAF mentionnant les personnes à votre charge
Enfant confié à un « tiers digne de confiance »	- Décision de justice valide : la bourse peut être demandée par la personne désignée comme « Tiers digne de confiance », sauf si elle perçoit une allocation A.S.E.

Nous sommes là pour vous aider
Demande de bourse nationale de collège
pour l'année scolaire 2020-2021
Articles R.531-1 à D.531-12 du Code de l'éducation

Notice d'information

►► Vous souhaitez faire une demande de bourse de collège ?

La bourse de collège a pour but de vous aider à assumer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou qui va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou qui sera inscrit au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

►► Quels sont les éléments pris en compte pour obtenir une bourse de collège ?

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

- 1) les ressources de la famille : appréciées selon le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019 du ménage du demandeur.
- 2) les enfants à charge : c'est le nombre total d'enfants mineurs ou en situation de handicap et d'enfants majeurs célibataires à charge tel qu'il figure sur votre avis d'impôt sur le revenu.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant :

Nb d'enfants à charge	1	2	3	4	5	6	7	8 ou plus
Plafonds de revenus à ne dépasser	15 609	19 210	22 812	26 414	30 017	33 619	37 220	40 822

Un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college vous permet de savoir si vous pourrez bénéficier d'une bourse de collège pour votre enfant et estimer son montant.

►► Comment faire votre demande de bourse de collège ?

Pour les collèges publics, la demande de bourse s'effectue en ligne avec votre compte Education nationale jusqu'au 15 octobre 2020. Renseignez-vous auprès du collège.

Pour les collèges privés, vous pouvez obtenir un dossier de demande de bourse de collège en vous adressant à l'établissement de votre enfant ou en le téléchargeant sur education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college

Vous remplirez ce document et y joindrez :

- votre avis d'imposition 2020 sur les revenus de 2019,
- un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN),
- une procuration, si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, qui autorise le représentant légal de

l'établissement à percevoir pour vous la bourse attribuée à votre enfant. Cette procuration est disponible au secrétariat de l'établissement fréquenté par votre enfant.

Vous remettrez le dossier complet (imprimé et pièces justificatives) à l'établissement fréquenté par votre enfant.

Date limite nationale : 15 octobre 2020

Pour les élèves inscrits au CNED :

Si votre enfant est inscrit au Centre national d'enseignement à distance, vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, en adressant votre dossier, accompagné des pièces justificatives, pour le 31 octobre 2020 :

- au centre du CNED, Institut de Rouen, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général de collège
CNED Institut de Rouen, BP 288, 76137 Mont-Saint-Aignan cedex. Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Eure - tél : 02.32.29.64.00

- au centre du CNED, Institut de Toulouse, si votre enfant est inscrit dans une classe complète de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) CNED Institut de Toulouse, 3 allée Antonio Machado 31051 TOULOUSE Cedex 9 – Le dossier de bourse sera instruit par le directeur académique, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Ariège – tél : 05.61.02.05.01

POUR EN SAVOIR PLUS

► Vous pouvez vous adresser à l'établissement d'accueil de votre enfant

ou consulter : www.education.gouv.fr/les-aides-financieres-au-college et utiliser le simulateur de bourse en ligne



PROCURATION

PAIEMENT DES BOURSES DE COLLÈGE
Établissements d'enseignement privés

ANNEE SCOLAIRE : 20... / 20...

Département n° : | | | | |

Établissement (1):

Je soussigné(e) (nom et prénom) :

Votre adresse :

Code postal : | | | | | Commune :

Agissant en tant que (2) : père ou mère ou représentant légal de l'enfant

nom et prénom :

élève de cet établissement en classe de :

pour l'année scolaire : 20 .. / 20 ..

Autorise (3)

Chef de l'établissement indiqué ci-dessus, agissant par délégation de l'organisme de gestion, à percevoir en mon nom, le montant de la bourse de collège attribuée à (mon fils) (ma fille), (4)

Cette autorisation implique que le chef de l'établissement :

- donnera décharge de cette somme au comptable public dès versement au compte de l'établissement.
- me versera par virement bancaire, le solde éventuel de la bourse de (mon fils) (ma fille) (4), après déduction des frais de pension ou de demi-pension

A

, le

A

, le

Signature

Signature du chef d'établissement

(1) Nom et adresse exacte de l'établissement.

(2) Cocher la case correspondante.

(3) Nom - prénom et fonction du représentant légal de l'établissement.

(4) Rayer la mention inutile.